



# Enfants protégés et handicapés : le dessous des cartes

*Enquête support du plaidoyer :*

*Déjouer les pertes de chances des enfants doublement vulnérables*

Du 31 janvier 2024 au 26 février 2024, la CNAPE, avec le relais de ses mouvements<sup>1</sup>, et l'Unapei, ont diffusé dans leur réseau respectif, une enquête dédiée aux enfants et aux jeunes majeurs protégés et en situation de handicap, dits à "double vulnérabilité". Qualifiés de "continent oublié" par le Président de la République, ces enfants, à la confluence de deux politiques publiques, restent "invisibles"<sup>2</sup> : les chiffres manquent pour quantifier ce phénomène et pour objectiver les interventions dont ils bénéficient.

Neuf ans après le rapport du Défenseur des droits<sup>2</sup>, la présente enquête visait à dessiner des tendances afin d'obtenir des indicateurs concernant la proportion d'enfants concernés, dans le champ de la protection de l'enfance et dans celui du médico-social, et la forme des interventions dont ils bénéficient.

L'enquête comprenait deux volets : un premier réservé aux établissements et services de la protection de l'enfance et un second pour les établissements et services œuvrant en faveur des enfants handicapés.

Afin de bénéficier de données affinées, elle a été diffusée auprès des établissements et des services pour qu'ils puissent nous transmettre leurs données de 2022.

Cette méthode a permis, dans une certaine mesure, de ventiler les résultats par types de mesures, accueil ou milieu ouvert, pour la protection de l'enfance et ensuite par types d'établissements et de services pour les deux secteurs. Toutefois, il est à noter que 19 questionnaires ont été renseignés au niveau du siège de l'association, empêchant l'étude des réponses dans leur entièreté. En effet, ils permettent de donner une tendance du nombre d'enfants concernés mais pas de trier les données par établissements et services.

Parmi les 122 répondants, 78 œuvrent dans la protection de l'enfance et 44 dans le champ du médico-social. Il représentent 14 753 enfants, dont 7623 confiés à l'ASE et 7067 bénéficiant d'une mesure de milieu ouvert<sup>3</sup>. Du côté du médico-social, les structures répondantes représentent 5623 enfants.

Dans les deux champs, les enfants doublement vulnérables représentent **près d'un quart des enfants accompagnés** : ils sont 23,68 % parmi ceux accompagnés par la protection de l'enfance, tous types de mesures confondues, et 24,80 % parmi ceux accompagnés par le médico-social.

Si ces résultats sont à analyser avec précaution et ne permettent pas de tirer des conclusions transposables à l'ensemble du territoire national, ils dessinent des tendances et étayent les remontées de terrain des membres de la CNAPE et de l'Unapei.

En apparence, ils relativisent l'augmentation du nombre d'enfants concernés constatée par de nombreux professionnels. Toutefois, la ventilation par établissements et services, notamment pour la protection de l'enfance, confirme cette remontée. Lorsqu'ils n'ont pas de missions spécifiques, telles que l'accueil de mineurs non accompagnés, les lieux d'accueil accompagnent une proportion importante d'enfants et de jeunes reconnus handicapés, auxquels s'ajoutent de nombreux enfants en attente de diagnostic.

---

1 Principalement, l'ANMECS, le FNLV, et l'ANPF

2 Défenseur des droits, Rapport annuel sur les droits de l'enfant : Handicap et protection de l'enfance, des droits pour des enfants invisibles, 2015

3 À cette répartition, s'y ajoute 63 enfants pour lesquels les réponses ne permettent pas d'identifier la mesure (accueil ou milieu ouvert) dont ils bénéficient.

## 1. Un public surreprésenté dans l'ensemble de la protection de l'enfance

### Répartition des répondants par typologie de mesures

Parmi les 78 répondants du secteur de la protection de l'enfance, 24 sont des associations exerçant des mesures d'accueil et de milieu ouvert, 7 des services de milieu ouvert<sup>5</sup> et 69 des lieux d'accueil (16 LVA, 17 MECS<sup>6</sup>, 21 services de placement familial, 5 lieux d'accueil renseignés sous la catégorie « autre », 104 associations proposant différentes modalités d'accueil).

Les résultats de l'enquête soulignent une surreprésentation du nombre d'enfants en situation de handicap, quel que soit le type de mesure. Ils sont **21,90% parmi les enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert et 24.69% parmi les enfants accueillis**. Plus précisément, ils représentent :

- ▶ 45,45 % des enfants accueillis en lieux de vie et d'accueil ;
- ▶ 29,25 % des enfants accueillis en MECS ;
- ▶ 32.70% des enfants accueillis en placement familial.

La différence de proportion tous types d'accueil confondus et par types de lieux d'accueil s'explique par une part moindre du nombre d'enfants accueillis en situation de handicap dans les structures renseignées dans la catégorie « autre ». En leur sein, principalement des villages d'enfants ou des structures d'accueil pour mineurs non accompagnés, « seuls » 7,43% des enfants accueillis sont en situation de handicap. Le faible taux d'enfants en situation de handicap au sein des structures accueillant des mineurs non accompagnés ne signifie pas nécessairement une absence de handicap mais une absence de reconnaissance pour ces enfants, arrivés parfois depuis peu sur le territoire français.

Si les enfants, reconnus en situation de handicap par la maison départementale des enfants handicapés sont surreprésentés au sein de la protection de l'enfance, les résultats de l'enquête soulignent également qu'ils sont nombreux, à hauteur de **14,14%, à être en attente de diagnostic**. Ils sont 16.92% parmi les effectifs des lieux d'accueil et 11,27% parmi les enfants suivis en milieu ouvert. Ces enfants, dont la proportion est loin d'être négligeable, constituent un véritable « sous-continent », auquel il convient de porter une attention particulière.

4 Les données renseignées par ces associations permettent de donner une tendance du nombre d'enfants concernés mais leur ventilation par typologies de mesures est limitée.

5 Les services exerçant des mesures de milieu ouvert répondants exercent tous différents types de mesures (AEMO, AED, MJIE) n'ayant pas permis de ventiler leurs réponses par typologie de mesures.

6 lieux de vie et d'accueil, maisons d'enfants à caractère social

## 2. Une représentation hétérogène au sein du secteur médico-social

### Répartition des répondants par typologie d'établissements ou de services :

Les IME<sup>7</sup> et les DITEP<sup>8</sup> sont majoritairement représentés parmi les 44 structures médico-sociales de cette enquête avec respectivement 22 répondants<sup>9</sup> pour les premiers et 12 pour les seconds.

Les autres structures sont moins représentées et ne concernent parfois qu'un répondant (CAMSP, SESSAD, PCPE<sup>10</sup>)<sup>11</sup>.

24.80% des enfants accompagnés par le secteur médico-social bénéficient également d'une mesure de protection de l'enfance. Parmi eux, seuls 2,87% sont en attente de l'exécution de leur mesure. Comme pour la protection de l'enfance, des disparités existent. Pour le médico-social, elles sont en majorité liées à la typologie de l'établissement ou du service.

**10% des enfants accompagnés en CAMSP sont protégés.** Si ce résultat est perfectible, faute de représentativité, il tend à souligner la proportion moindre d'enfants protégés parmi les enfants accompagnés par un CAMSP. Différentes hypothèses, non exclusives les unes des autres, peuvent l'expliquer : un manque de repérage des troubles du neurodéveloppement pour les jeunes enfants protégés ; un manque de repérage du risque de danger ou du danger pour les jeunes enfants ; un manque de soutien en direction de l'enfant, dans ses premières années de vie, et de ses parents qui peut conduire à une aggravation des difficultés de la sphère familiale et à une arrivée plus tardive d'un flux d'enfants en protection de l'enfance.

**Environ 15% des enfants accompagnés en IME sont protégés.** Le nombre d'enfants protégés avoisine les 15%<sup>12</sup> (respectivement 16.61 % en IME et 14,73% en DAME). Le seul IMPro<sup>13</sup> ayant répondu accompagne 26.13% d'enfants protégés parmi les enfants suivis. Ce chiffre plus élevé peut s'expliquer par l'ouverture 365jours par an de cet établissement.

**41 % des enfants accompagnés par un DITEP sont protégés** : ce résultat, rejoint celui de la DRESS<sup>14</sup> qui estimait, à 41% le nombre de jeunes protégés en ITEP/DITEP. Cette forte proportion d'enfants protégés révèle une prévalence importante des troubles du comportement chez les enfants protégés.

7 Instituts médico-éducatifs

8 Dispositif intégré des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques

9 Parmi les 22 structures de type « IME » ayant répondu, 12 fonctionnent en dispositif et une est un institut médicoprofessionnel.

10 Centre d'action médico-sociale précoce, service d'éducation spéciale et de soins à domicile, pôle de compétences et de prestations externalisées

11 7 questionnaires ont été renseignés par le siège de l'association, ne permettant pas de ventiler leurs données par type d'établissements et de services.

12 Ce résultat rejoint pleinement les conclusions de l'étude de la DRESS.

13 Institut médico-professionnel

14 DRESS, études et résultats, « 25 000 jeunes accompagnés par les structures pour enfants et adolescents handicapés sont bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance », mai 2022